EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 22

RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Par délibération en date du 27 avril 2007, la Ville a créé sa commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette instance dont le rôle s'inscrit dans une logique d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap et qui couvre toute la chaîne du déplacement, a pour mission conformément aux compétences de la Ville :

- de dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des aménagements des espaces publics,
- de faire toutes propositions de nature à améliorer l'accessibilité,
- d'établir un rapport annuel qui doit être présenté au Conseil municipal.

Vous trouverez, ci-joint, le rapport d'activité de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap qui :

- précise l'état d'avancement de ses actions concernant l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics
- et informe sur :
 - l'accessibilité des transports traitée par la commission d'accessibilité du SMTC,
 - les travaux de la commission intercommunale.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 mai 2015

Pour Le Maire et par délégation,

l'Adjointe

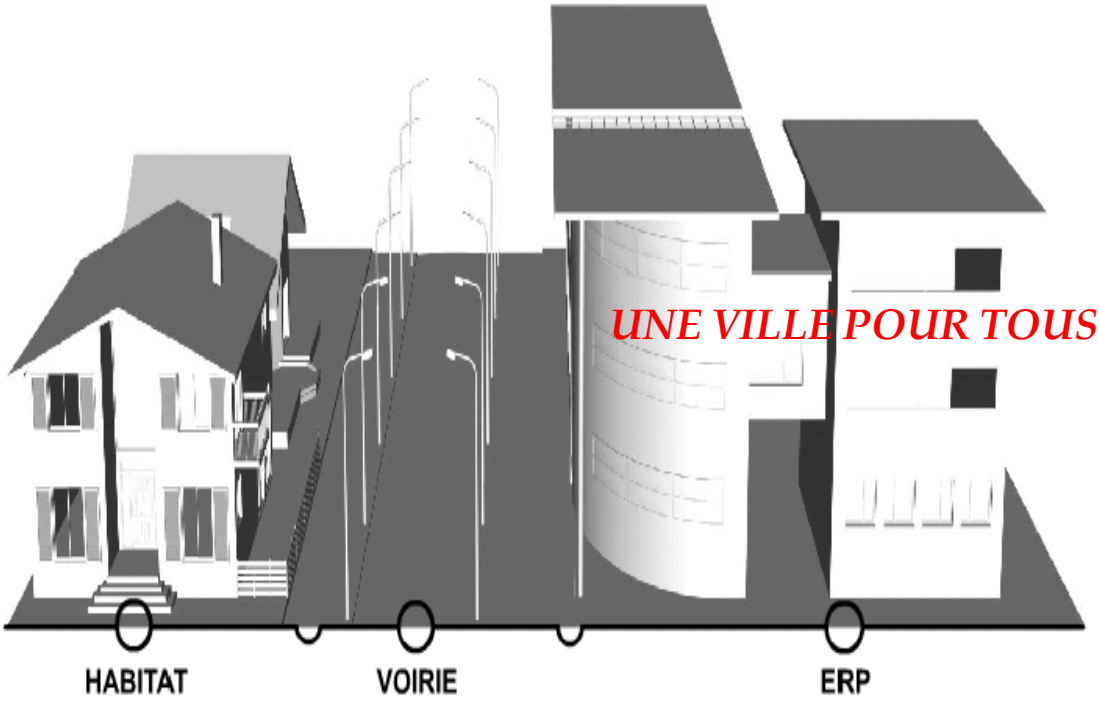
Nicaise JOSEPH

RAPPORT DE LA COMMMISSION

COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ANNEE 2014



UNE VILLE POUR TOUS

Conseil Municipal du 24 avril 2015

SOMMAIRE

Préambule page 3

Bilan 2008-2013 page 4

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap 2014 page 12

Travaux de mise en accessibilité réalisés en 2014 par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale page 14

- travaux réalisés sur les itinéraires retenus
- travaux réalisés dans divers secteurs
- travaux réalisés hors crédits «accessibilité»
- récapitulatif financier
- évolution du taux d'accessibilité de la voirie

Perspectives 2015 page 21

- priorités 2015
- Agenda d'Accessibilité Programmée

Perspectives générales : rappel des textes page 24

Information sur l'état de l'accessibilité des bâtiments communautaires et des transports page 25

PREAMBULE

Avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le principe d'accessibilité généralisée étendue à tous les types de handicap est affirmé. Dans le cadre de cette loi et de ses textes d'application, les collectivités ont un rôle important à jouer en relation étroite avec tous les acteurs intervenant dans ce champ d'activité.

Concernant l'accessibilité de l'espace public, l'objectif ambitieux est d'aboutir à une absence totale de rupture de la chaîne de déplacement, facilitant ainsi la vie quotidienne de tous les citoyens.

Bâtir une cité véritablement accessible à tous les usagers est un enjeu majeur et relève d'une véritable volonté politique menée par la Ville depuis de nombreuses années en concertation avec les représentants des associations de personnes en situation de handicap dont le concours éclairé est indispensable.

Ainsi la commission communale pour l'accessibilité, véritable pivot de cette volonté, se réunit régulièrement pour effectuer un travail de réflexion concernant les actions à mettre en œuvre pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de tous.

Depuis la création de la CCAPH, la Ville a réalisé des travaux importants de mise en accessibilité de la voirie et de bâtiments municipaux en s'attachant à assurer cohérence et continuité de la chaîne du déplacement. Bien évidemment tous les travaux neufs ou d'entretien entrepris par la collectivité intègrent la dimension accessibilité.

Le rapport d'activité 2014 présente le bilan des actions menées entre 2008 et 2014 ainsi que les travaux envisagés en 2015.

BILAN 2008 -2013

I Contexte

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses textes d'application instaurent une série de mesures avec des conséquences pour les communes notamment dans le domaine de l'accessibilité. Le principe de l'accessibilité généralisée est affirmé.

L'article 46 prévoit la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dont le rôle s'inscrit dans une logique d'amélioration du cadre de vie et qui couvre toute la chaine du déplacement. Cette chaine comprend le cadre bâti, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transports et leur intermodalité.

Ainsi, afin de poursuivre la politique engagée par la Municipalité en faveur des personnes en situation de handicap, la Ville a-t-elle créé en avril 2007 cette commission.

II Fonctionnement de la CCAPH

II - 1 Réunions de la CCAPH en séance plénière

Entre 2007, année de sa création, et 2013, 15 réunions ont été organisées.

II - 2 Mise en place de groupes techniques

Afin de faciliter son travail, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap s'est dotée de 2 groupes techniques constitués :

- des représentants des associations
- de l'élu de compétence chargé d'animer les réunions
- des services municipaux concernés

L'un des groupes est chargé du cadre bâti, l'autre de l'Espace public et de la voirie. Ils se sont réunis en fonction des besoins.

II -3 Rencontres sur le terrain

Diverses rencontres ont aussi été organisées sur le terrain afin d'examiner des problèmes spécifiques et de trouver des solutions satisfaisantes.

III Démarche

III – 1 plan de formation

En amont du travail spécifique de diagnostic, une sensibilisation des agents municipaux a été effectuée avec pour objectif de diffuser :

- un savoir-faire et une connaissance commune en matière d'accessibilité,
- une culture visant à la compréhension du handicap et de ses conséquences.

Un cahier des recommandations techniques « Accessibilité de la voirie pour les personnes en situation de handicap » a été rédigé à destination du personnel

III - 2 Réalisation des diagnostics

Cadre bâti

Entre 2008 et 2010, l'ensemble des bâtiments appartenant à la Ville a été diagnostiqué. Le CCAS a aussi fait réaliser un diagnostic.

Voirie

La mission d'expertise s'est décomposée comme suit :

- sensibilisation et formation des acteurs du projet,
- définition des itinéraires de déplacement et état des lieux
- recherche des solutions techniques,
- programmation des travaux

La commission a retenu les itinéraires suivants pour être diagnostiqués en priorité :

- le centre historique ainsi que les axes majeurs conduisant vers le centre ville,
- les voies assurant un cheminement entre le tramway et les lieux de vie, le tramway étant l'arrête centrale du schéma directeur de mise en accessibilité.

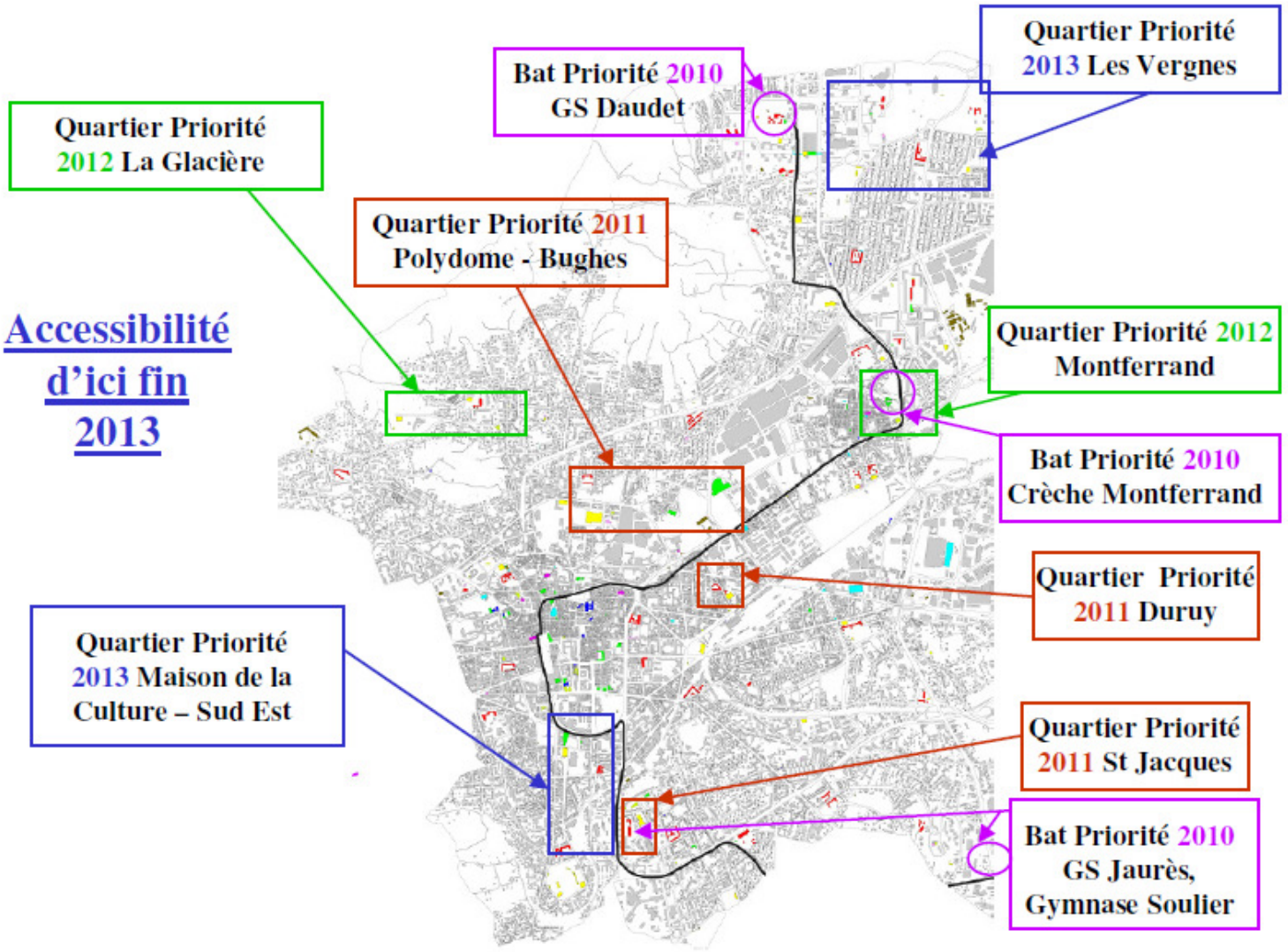
III – 3 Réalisation de travaux

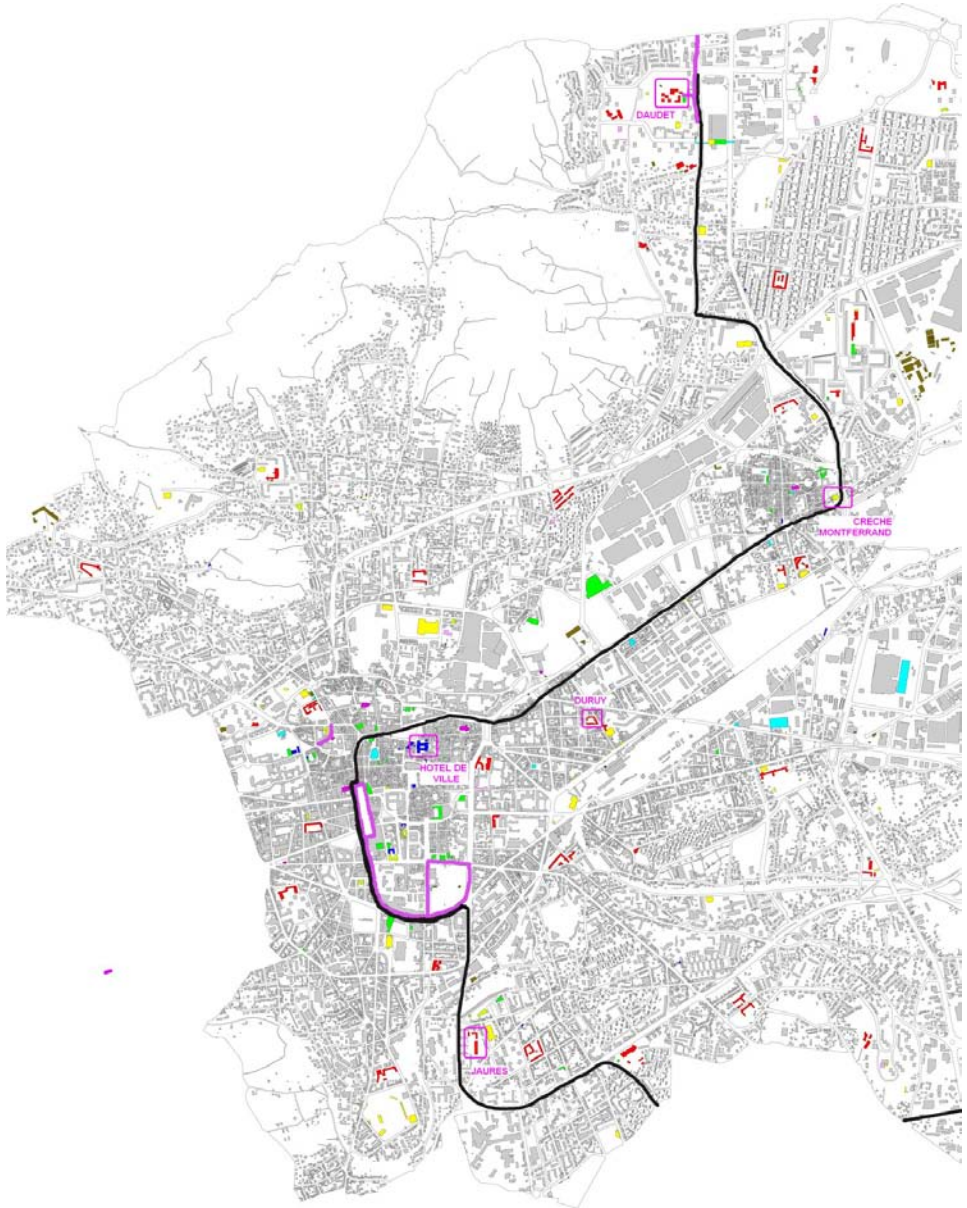
Depuis 2009, afin d'assurer cohérence et continuité de la chaine du déplacement, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie ont été programmés dans les secteurs situés le long de la ligne du tramway.

IV Budget

Année	Bâti	Voirie	CCAS
2009	170 000	460 000	210 000
2010	200 000	400 000	95 000
2011	300 000	300 000	367 000
2012	180 000	225 000	
2013	200 000	200 000	116 000
Total	1 050 000	1 585 000	788 000

Accessibilité d'ici fin 2013





ANNEE 2009 :

1. Cadre Bâti :

- **Travaux** : Crèche de Montferrand, Groupe scolaire Jaures, Groupe scolaire Duruy,
- **Projet** : Hôtel de Ville, Groupe scolaire Daudet

2. Voirie – Espace Public :

- **Itinéraire Croix de Neyrat**
- **Itinéraire Sainte-Rose**
- **Itinéraire centre-ville / Jardin Lecoq**
- **Divers**

3. CCAS :

- **Interface logement**
- **Siège CCAS**
- **Maison relais Sugny**

Voirie et Bâti 2010

→ Polydôme et Coopérative de Mai

rues entourant la Place du 1er Mai

→ Gymnase René Soulier et abords

→ Maison des Sports et alentours

Première tranche de travaux voirie sur le GS Butez et rue de Blanzat

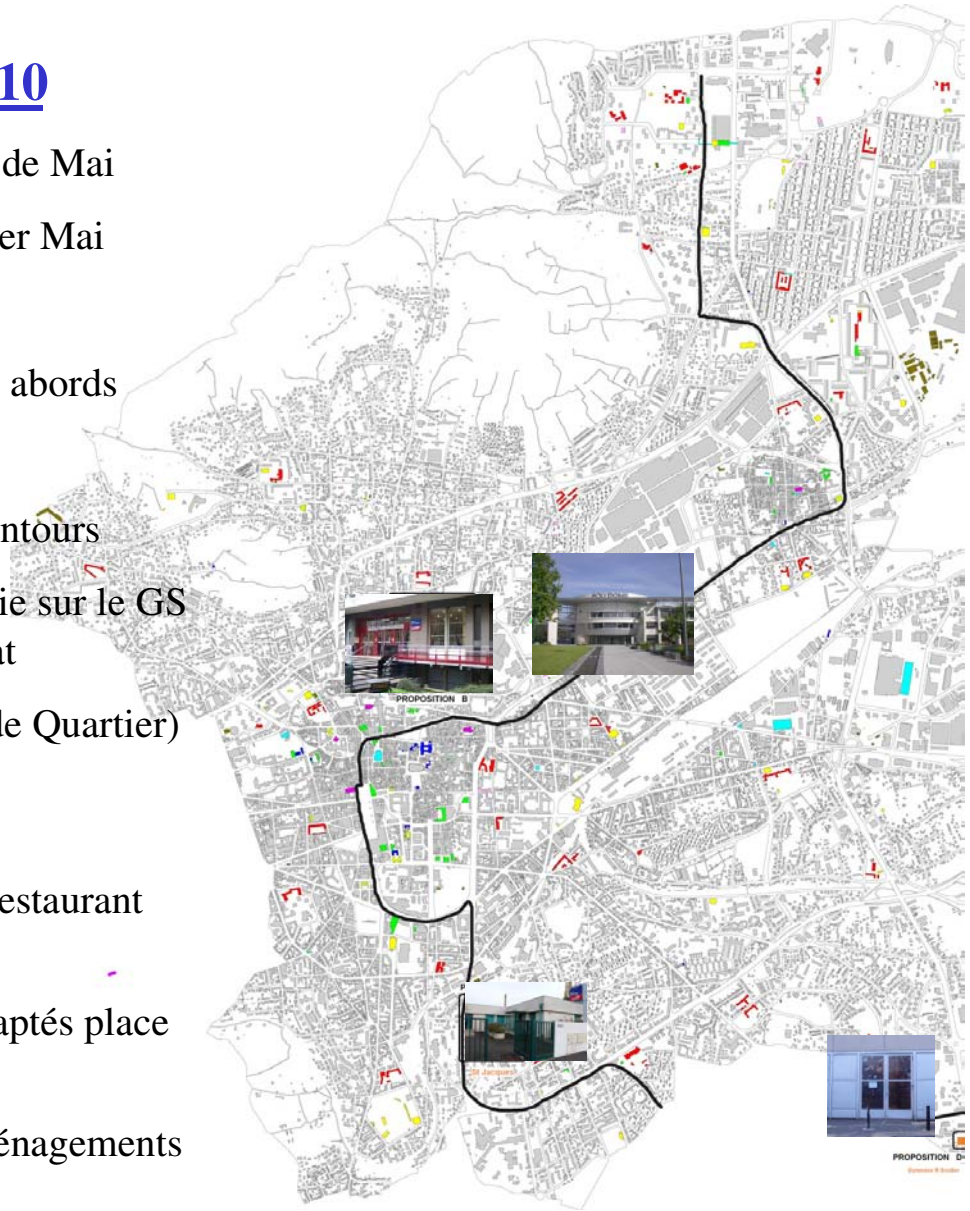
→ Quartier St Jacques (Maison de Quartier)

CCAS :

→ Immeuble rue d'Enfer et Restaurant Municipal

→ Réalisation de logements adaptés place SUGNY

→ EHPAD des SOURCES : aménagements extérieurs



Voirie et bâti : 2011

Bâti et Voirie

Quartier St Jacques

Gymnase Thévenet, Centre G Brassens, GS Jaures, Crèche

travaux de voirie dans le cadre des travaux ANRU

Quartier des Bughes

Maison des sports, GS Butez, Maison des boulistes, DAJL

Voirie : report des travaux suite à des travaux d'eau et d'assainissement

Quartier La Gare

GS Duruy

Rue Chateaudun et alentours

CCAS

Accessibilité depuis la voie publique immeuble rue d'Enfer

EHPAD VARENNE adaptation des salles de bains



Voirie et Bâti 2012

►Priorité de 2011 travaux réalisés 2012 :

Bâti :

GS Jaurès, GS Butez, Crèche St Jacques, Centre Brassens, DAJL, Maison des sports

Voirie :

Place des Bughes et rues alentours

►Quartier Montferrand

Bâti :

GS Michelet, Gymnase Perrier, Mairie de Montferrand

Voirie :

Adaptations ponctuelles (trottoir devant le cimetière)

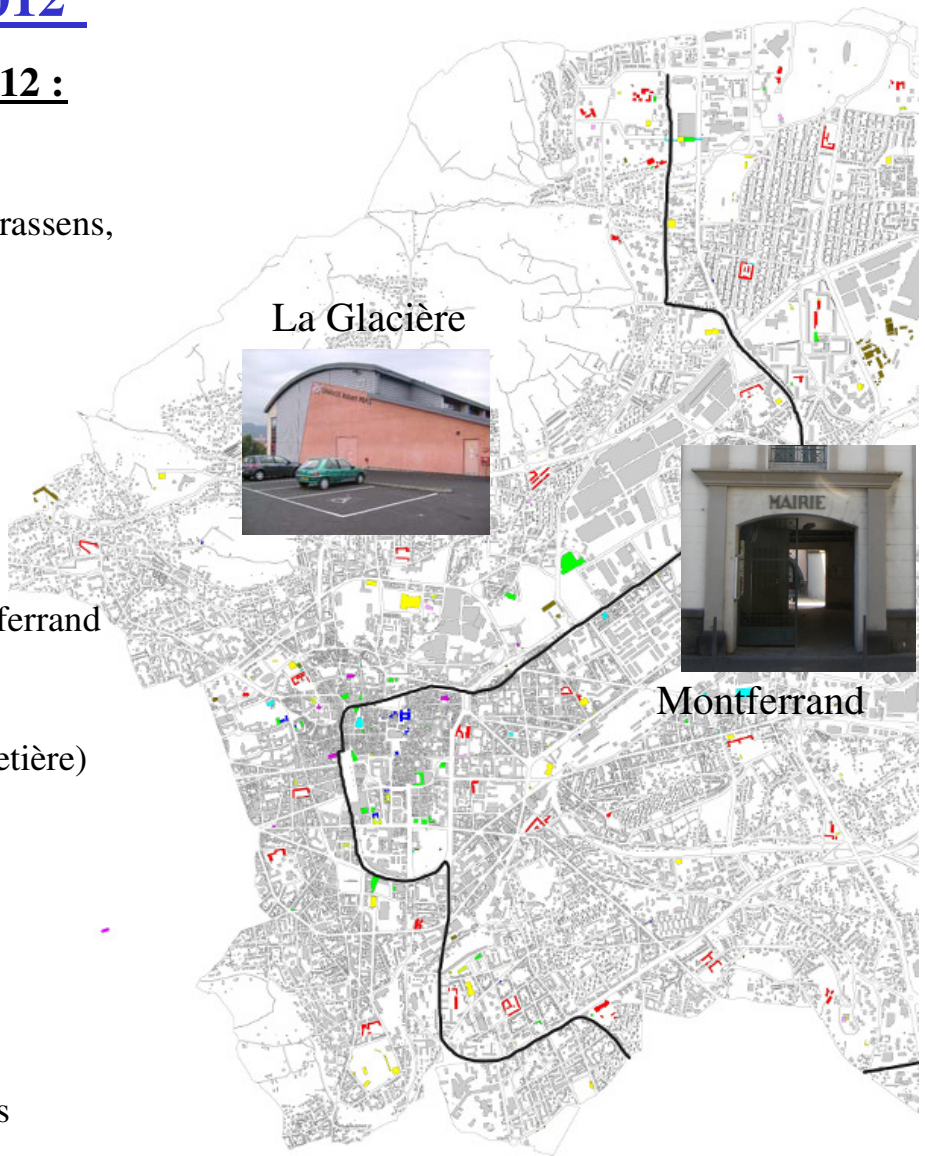
►Quartier La Glacière

Bâti :

GS P et M Curie, Gymnase Trémonteix,

Voirie :

Adaptations ponctuelles rue des Chanelles



Voirie et Bâti 2013

►Quartier Les Salins :

Bâti : Gymnase Fleury, GS Briand, GS Herriot

Voirie : abords Place des Salins (av Marx Dormoy, bd Pasteur, rue Rouget de l'Isle)

►Quartier Les Vergnes/Champratel

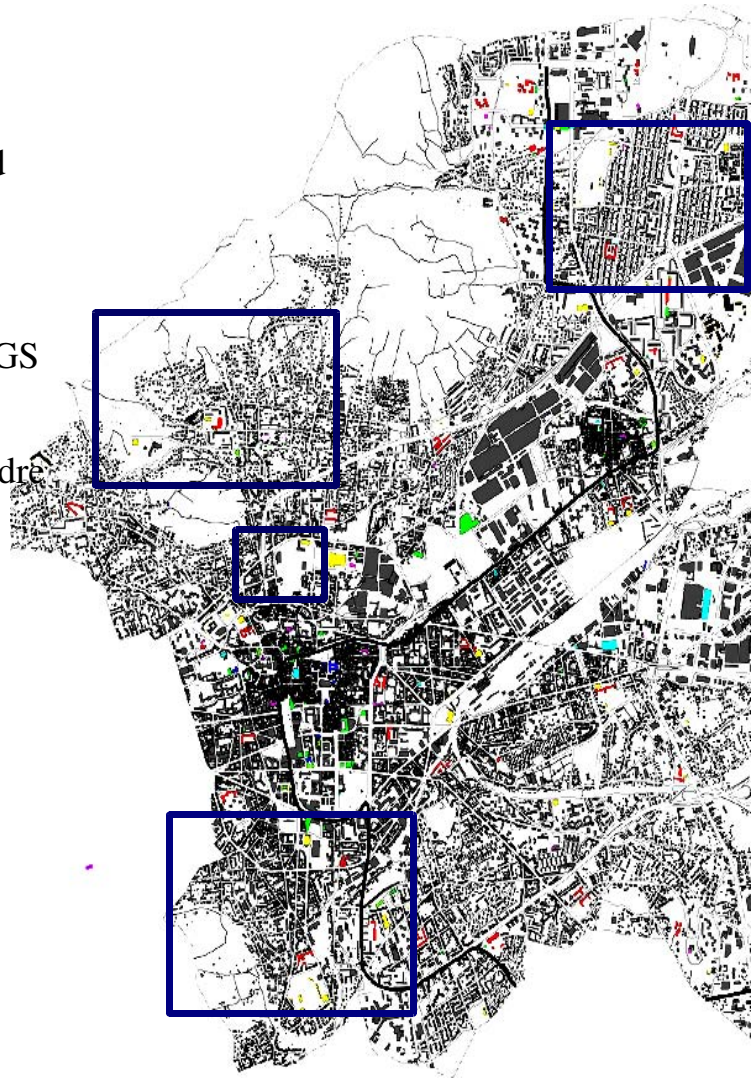
Bâti : Stade Leclanché, GS Mercoeur, GS Jules Verne, GS Romain Rolland, crèche Les Vergnes

Voirie : Extension du tramway, voiries neuves dans le cadre du quartier Champratel, Place des Droits de l'Homme

►Quartier La Glacière

Bâti : GS P et M Curie, Gymnase Trémonteix

►Quartier Les Bughes : report de 2012



CCAS :

Antenne CCAS de Montferrand

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 2014

OUTIL DE PILOTAGE DE L'ACCESSIBILITE ET ESPACE DE CONCERTATION

Il s'agit d'un système de gouvernance mis en place par la loi afin d'assurer la mise en œuvre des mesures concernant l'accessibilité.

Cette instance a été créée par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 avril 2007.

I Composition

Président : Monsieur le Maire ou son représentant - Madame Nicaise JOSEPH,

Adjointe au Maire déléguée à la Solidarité et l'Action sociale

Elus :

Madame Monique BONNET, Adjointe au Maire

Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE, Conseillère municipale

Monsieur Abdelmajid MELLOUKI, conseiller municipal

Monsieur Christophe BERTUCAT, Conseiller municipal

Associations :

Monsieur Jean-Sylvain FROSSARD
Association des Malades et Handicapés (AMH)

Monsieur Daniel JACQUET
Groupement d'Action pour l'Insertion et la Promotion des Aveugles et Amblyopes de la Région Auvergne (GAIPAR)

Monsieur Daniel CHAZOT
Union des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)

Monsieur Bernard MOREL
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)

Madame Sylvie CHAMPAGNE
Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Déficients Auditifs ADAPEDA

Les représentants des associations ont été désignés par le Maire sur proposition du Collectif Départemental d'Intégration des personnes en situation de handicap.

Services

Direction du Patrimoine Bâti – service Administration patrimoniale, coordination, contrôle de qualité

Direction de l'Urbanisme - Pôle Maîtrise d'ouvrage – service de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

Direction des Services à la Population - Réglementation

Centre Communal d'Action Sociale

Un représentant de la Direction Habitat/Solidarité de Clermont-Communauté est invité aux réunions de la commission afin d'assurer la relation avec la commission intercommunale.

II Réunions plénières de la CCAPH

Deux réunions ont été organisées au cours de l'année 2014 :

11 septembre 2014

- installation de la commission
- présentation des travaux prévus en 2014 par la Ville (voirie et bâtiments) et le CCAS
- informations diverses.
- présentation des travaux et de leur échéancier pour 2015

16 décembre 2014

- bilan des travaux réalisés de 2008 à 2013
- bilan des travaux réalisés en 2014 par la Ville et le CCAS
- perspectives 2015,
- rapport d'activité 2014

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE REALISES EN 2014

Afin d'assurer cohérence et continuité de la chaîne du déplacement, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie ont été programmés dans les secteurs situés le long de la ligne du tramway, comme les années précédentes.

Un crédit global de 395 000 € pour 2014 a été voté par le Conseil municipal, dans sa séance du 19 décembre 2013.

Il est présenté principalement dans ce document les travaux effectués dont le coût a été pris en charge par les crédits spécifiques « accessibilité ». Il est à noter que, lors de la réalisation de travaux neufs, les normes relatives à l'accessibilité sont respectées.

I– Travaux réalisés sur les itinéraires

I- 1 Reports des travaux 2013

I – 1 – a Quartier Les Vergnes /Champratel

Cadre bâti Ville

- Gymnase Jules Verne : création d'une rampe d'accès, mise aux normes de la porte d'entrée, aménagement d'un sanitaire adapté, création d'une place de stationnement PMR.
 Travaux réalisés en juillet et août 2014
 Coût : 25 000 €
 A noter que l'installation de sièges de douches et de barres d'appui a été réalisée en 2013.

I – 1 – b Quartier des Salins

Voirie

- : Abords de la place des Salins, rue du Puy Artésien, rue de Ceyrat, rue de Montrognon, rue de Gravenoire : avancées et abaissés de trottoirs, pose de bandes d'éveil à la vigilance, élargissement et création de cheminements
 Travaux réalisés à l'automne 2014
 Coût : 100 000 € (crédits accessibilité + crédits d'entretien)

I-2 Priorité 1 : quartier de la Charme

Cadre bâti Ville

- Groupe scolaire Diderot : mise à hauteur réglementaire des boites aux lettres, installation de barres de rappel dans les sanitaires et d'un visiophone
 Travaux réalisés novembre 2014
 Coût : 8 000 €
 Une reprise des seuils sera effectuée lors de la réfection de la cour prévue en 2015 ou 2016.

- Groupe scolaire Charles Perrault : aménagement des escaliers, installation de barres d'appui et de rappel dans les sanitaires, installation d'un visiophone
 Travaux réalisés en novembre - décembre 2014
 Coût : 8 000 €

- Groupe scolaire Jean de la Fontaine : installation d'un visiophone
 Travaux réalisés en 2014
 Coût : 5 000 €
 Des travaux de sécurité sont prévus en 2015.

- Groupe scolaire Ferdinand Buisson : aménagement des escaliers, création d'une rampe d'accès en maternelle, installation d'un visiophone
 Travaux réalisés en août 2014
 Coût : 18 000 €

Cadre bâti CCAS

- EHPAD « Les Jardins de la Charme » : équipement des 2 ascenseurs de dispositifs sonores et visuels.
 Coût : 14 000 €

Voirie

- Aménagement des voiries autour du groupe scolaire Charles Perrault : abaissés de trottoirs afin de réaliser un cheminement accessible entre la voirie et l'entrée du bâtiment
 Travaux réalisés en octobre 2014
 Coût : 18 000 €

I-3 Priorité 2 : Centre Ville

Cadre bâti Ville

- Hôtel de Ville : installation de barres de rappel dans les sanitaires adaptés, mise aux normes des escaliers et des mains courantes, installation d'une bande de guidage jusqu'à l'accueil
 Travaux réalisés en 2014
 Coût : 30 000 €
 Création de sanitaires aux normes dans les locaux de la Direction des Ressources Humaines sur les crédits FIPHFP : 20 000 €

- Centre Municipal Allagnat : aménagement du ressaut situé à l'entrée de l'immeuble, réfection des nez de marche, installation d'un visiophone
 Travaux réalisés en 2014
 Coût : 30 000 €

- Multi Accueil Lagarlaye : installation d'un visiophone et d'un portail
 Coût : 7 000 €

- Groupe scolaire Jules-Ferry : installation de barres de rappel, de barres d'appui, de sièges de douches dans les sanitaires et les vestiaires du gymnase, traitement des escaliers, installation de visiophones
 Coût : 14 000 €

- Groupe scolaire Nestor-Perret : traitement des escaliers, installation d'une barre de rappel et d'appui dans le sanitaire adapté, installation de 2 visiophones, déplacement des boites aux lettres
 Coût : 24 000 €

- Etudes :
 - musée Bargoin : étude en cours pour la création d'une rampe d'accès sur le parvis, l'installation d'un ascenseur, la mise aux normes des escaliers, des sanitaires adaptés et de la place de stationnement réservée aux PMR
 Travaux prévus en 2017- à confirmer

 - Musée Lecoq : étude pour l'installation d'un ascenseur dans le bâtiment recevant le plus de public, la création d'une rampe d'accès ou l'installation d'un élévateur pour accéder à la salle d'exposition, la mise aux normes des escaliers et des sanitaires adaptés
 Travaux prévus en 2018 – à confirmer

Cadre bâti CCAS

- EHPAD Foyer Alexandre Varenne, 100 rue Fontgève
 - Equipement des 2 ascenseurs de dispositifs sonores et visuels pour un coût de 15 000 €
 - Installation d'une main courante pour cheminement extérieur pour un coût de 9 000 €

 Coût total : 24 000 €

Voirie

- Abords du marché Saint-Joseph : aménagement des rues d'Ennezat, d'Ambert, de Lezoux : création de traversées piétonnes et d'une place de stationnement réservée aux PMR
 Travaux réalisés en février 2014
 Coût : 45 000 €

- Aménagement des abords du groupe scolaire Nestor-Perret : reprise d'abaissés, installation de bandes d'éveil à la vigilance, mise aux normes d'une place de stationnement réservée aux PMR rue Beaumarchais
 Travaux réalisés en décembre 2014
 Coût estimé à 12 000 €

II Travaux réalisés dans divers secteurs

Cadre bâti Ville

- Centre de Theix : installation de barres de rappel dans les sanitaires adaptés, mise aux normes des escaliers, mise en place de contraste sur les portes vitrées, reprise du ressaut du restaurant, création d'un cheminement d'accès depuis la route au chalet accessible
 Travaux réalisés en septembre 2014
 Coût : 25 000 €

- Peuple et Culture : création d'une rampe d'accès
 En cours d'étude
 Coût :11 000 €

Cadre bâti CCAS

- EHPAD « Le Moulin », 11 rue Saint-Rames
 pose de bandes de vigilance sur les portes vitrées, remplacement de l'interphone par un visiophone, traitement des escaliers avec des contremarches contrastées en début et fin de volée, la pose de nez de marche antidérapant sur chaque marche,la pose de bandes podotactiles au début et à la fin de chaque volée, équipement des 2 ascenseurs de dispositifs sonores et visuels
 Coût : 30 400 €

- EHPAD « Les Sources », 11 rue Saint-Rames
 équipement des 2 ascenseurs de dispositifs sonores et visuels
 Coût : 14 000 €

- EHPAD et Foyer Logement Marie et Marius Viple
 équipement des 2 ascenseurs de dispositifs sonores et visuels, traitement des escaliers extérieurs avec des contremarches contrastées en début et fin de volée
 Coût : 16 000 €

Voirie

- rue de Gomel : aménagements de traversées piétonnes
- rue du Château des Vergnes : création d'un trottoir et d'une place de stationnement réservée aux PMR

III Travaux réalisés hors crédits «accessibilité»

Les travaux neufs ou d'entretien doivent aussi être pris en compte car cela permet d'avoir une vision globale de l'aménagement du territoire communal.

III – 1 Voirie hors crédits « accessibilité »

- Places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite :

Lieux	Nombre
Rue Lucie et Raymond Aubrac	3
86 rue de l'Oradou	1
27 rue du Château des Vergnes	1
3 rue Gilberte Perrier	1
23 rue de la Rotonde	1
38 avenue Barbier Daubrée	1
2 rue des Récollets	1
22 rue Jean Richepin	2
4 rue du Pradou	1
Rue Saint-Alyre	1
Avenue de l'Union soviètique	2
Rue Fontaine du Bac	3
Rue Adrien Mabrut	2
Rue d'Aulteribe	2

Au total, 22 places créées hors crédits accessibilité pour un coût de 5 374,16 €.

- Aménagements divers :
 - pôle intermodal de la gare SNCF et de l'avenue de l'Union Soviétique
 - rue Henri Simon, parvis du lycée Sidoine Apollinaire
 - place Gilberte Perrier
 - abords de la passerelle de Croix de Neyrat
 - parc de la Fraternité :
 - voiries aux abords d'IKEA
 - Fontaine du Bac : tranche 2
 - extension du tramway / Champratel
 - parvis de la Maison de quartier de la Gauthière

III – 2 Cadre bâti Ville (travaux d'accessibilité réalisés en partie sur des crédits hors « accessibilité »)

- Groupe scolaire Jean-Jaurès, Jean Moulin et Victor Hugo : création d'un satellite de restauration
 Fin des travaux en mars 2014
 Coût : 103 700 €

- Salle Gaillard : réalisation de sanitaires adaptés, mise aux normes des escaliers, installation d'un ascenseur
 Travaux réalisés en 2014
 Coût : 330 000 €

- Maison de quartier de la Gauthière
 Travaux terminés en mai 2014
 Coût global : 3 900 000 €

- Maison des boulistes : mise aux normes de la porte d'entrée
 Travaux réalisés en 2014
 Coût : 15 000 €

- Marché Saint-Joseph : installation d'un ascenseur
 Travaux réalisés en septembre 2014
 Coût : 115 000 €

- Gymnase Granouillet : création d'un accès accessible supplémentaire
 Travaux réalisés en 2014
 Coût : 30 000 €

- Marché Saint-Pierre : installation d'un ascenseur
 Travaux réalisés fin 2014
 Coût : 176 000 €

- La Diode : réalisation d'une maison des jeux
 Travaux finis au cours du premier semestre 2014
 Coût global : 3 575 000 €

IV Récapitulatif financier « accessibilité »

VILLE		CCAS
CADRE BATI	VOIRIE	
200 000 €	200 000 €	98 400 €

V Evolution du taux d'accessibilité de la voirie sur l'ensemble des secteurs diagnostiqués

Le potentiel d'accessibilité maximum des itinéraires diagnostiqués est de 89,3%.

Evolution du taux :

- 2008 : 69,59%
- 2009 : 70,97%
- 2010 : 72,56 %
- 2011 : 73,05 %
- 2012 : 74,00 %
- 2013 : 74,65 %
- 2014 : 75,02 %

TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE 2014

La Charme

Groupes scolaires Diderot, Perrault, Buisson

EHPAD Les Jardins de la Charme

Centre Ville

Etudes :

Musée Lecoq,

Musée Bargoin

Travaux :

Hôtel de Ville,

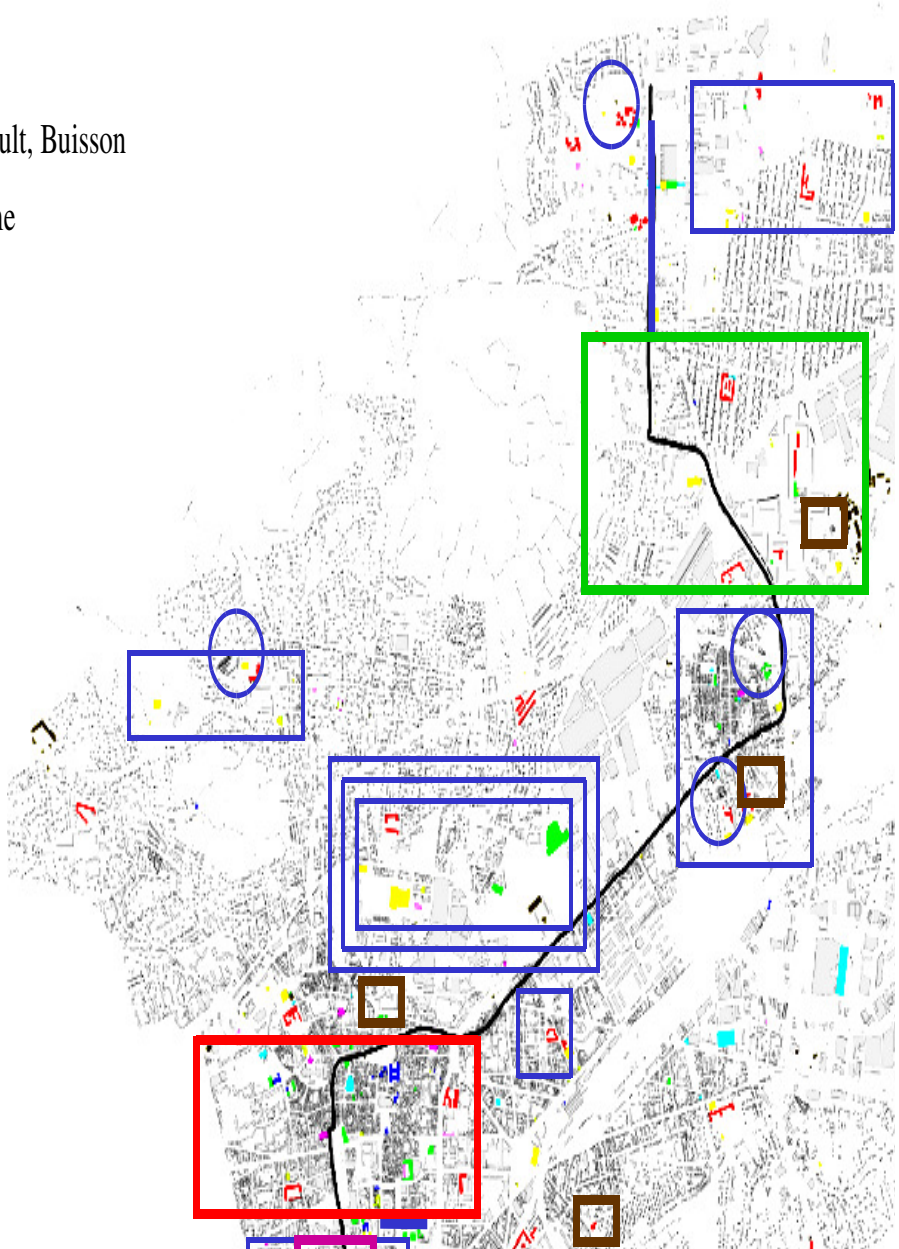
Mail d'Allagnat

GS Ferry,

GS Perret

Crèche Lagarlaye

EHPAD et foyer Varenne



Divers accessibilité

EHPAD et foyer VILPE

EHPAD Les Sources et

Le Moulin

Centre de Theix

Peuple et Culture

PERSPECTIVES 2015

Les crédits votés par le Conseil municipal, dans sa séance du 19 décembre 2014, s'élèvent pour 2015 à 280 000 € auxquels s'ajoutent 15 000 € pour des études. La commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap a défini comme indiqué ci-dessous la programmation des travaux pour l'année prochaine.

I Priorités 2015

Priorité 1 : Quartier Centre Ville

Cadre bâti Ville

- Maison du Peuple : salle des fêtes : création de sanitaire adapté

- Centre Blaise Pascal : mise aux normes des sanitaires et traitement des escaliers

Cadre bâti CCAS

- Point Accueil Ecoute Jeune : mise en place d'une banque d'accueil

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : mise aux normes des sanitaires avec installation de barres d'appui et de lavabos accessibles, traitement des escaliers avec mise en place de bandes podotactiles, de nez de marche contrastés

- CCAS : pose de bandes sur les portes vitrées, mise aux normes des escaliers de l'accueil du service social, mise en accessibilité des locaux recevant du public du service maintien à domicile

Voirie

- Aménagements des abords de la Maison du Peuple

- Aménagement du carrefour Péri/Menat

Priorité 2 Quartier de Montferrand

Cadre bâti Ville

- cimetière de Montferrand : aménagement de sanitaire adapté

Priorité 3 Quartier Saint-Jacques

Cadre bâti Ville

- Groupe scolaire Pierre Mendes-France : installation d'un ascenseur

II Agenda d'accessibilité programmée

Tous les établissements recevant du public n'étant pas accessibles au 1er janvier 2015, un dispositif a été prévu. Ainsi, le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmée a été créé par décret en date du 27 septembre 2014. Les propriétaires ont jusqu'au 27 septembre 2015 pour déposer en préfecture un agenda.

L'AD'AP consiste en un engagement ferme de réaliser la mise en accessibilité dans un délai de 3 ans (6 ans ou 9 ans pour les propriétaires de patrimoine important).avec des possibilités limitées de dérogation.

Ville

La Ville a réalisé l'ensemble des diagnostics concernant ses bâtiments. Des travaux de mise en accessibilité ont été effectués depuis de nombreuses années. Ont été répertoriés /

- 41 ERP accessibles,
- 71 ERP accessibles à 80 %
- 43 ERP nécessitant des travaux importants ou des dérogations dont :
 - 27 groupes scolaires (groupes Anatole France, Jean Macé élémentaire, Jules Vallès, Philippe Arbos…)
 - 3 crèches : crèche Saint-Jacques, crèche des Vergnes, crèche Sully
 - 7 bâtiments culturels : Le Petit Vélo, Musée Lecoq, Musée Bargoin, Hôtel de Fontfreyde, Centre Georges Brassens, Hôtel Martial de Grandseigne, salle des trois raisins
 - 3 bâtiments sportifs : stade Philippe Marcombes, gymnase Andanson, gymnase Buisson
 - 2 bâtiments associatifs et de loisirs : Château des Vergnes, Maison de l'Eléphant.
 - 1 bâtiment administratif rue Fléchier

Des dérogations seront demandées notamment pour le Musée Fonfreyde, la Maison des associations, la Maison de l'Eléphant, les groupes scolaires Anatole France, Jules Vallès, Philippe Arbos.

Compte tenu de l'importance du patrimoine, les travaux seront programmés sur la durée maximale de 9 ans.

CCAS

Des travaux restent à programmer après 2015

- CCAS : mise aux normes des banques d'accueil, des portes des bureaux d'accueil, des accès
- Point Accueil Ecoute Jeune : mise aux normes des sanitaires
- Entreprise ou Service d'Aide par le Travail : mise aux normes de l'espace accueil public (banque d'accueil, portes…)
- Foyer Logement Viple : mise aux normes des accès à la voie publique et aux jardins (2 plateformes et ascenseur).

Projets TRAVAUX 2015 :
VILLE : voirie, bâti - CCAS

Divers quartiers

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale : sanitaire, escaliers

Groupe scolaire Pierre Mendès France : ascenseur





Montferrand

Cimetière de Montferrand : sanitaires

Foyer VIPLE : ascenseur, accès extérieur

Centre ville

BATI :

Salle des fêtes de la Maison du Peuple : portes d'entrée et sanitaires

Centre Blaise Pascal : sanitaire, escaliers

CCAS : escaliers, accueil

Point accueil écoute jeune : banque

VOIRIE :

Carrefour autour de la Maison du Peuple

PERSPECTIVES GENERALES : RAPPEL DES TEXTES

Même si l'évolution de la voirie sur l'ensemble des secteurs diagnostiqués est en progression, il conviendra de fixer pour les années à venir les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes en situation de handicap l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles situées sur la commune conformément à l'article 45 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 et à l'article 2 du décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006.

Le PAVE a été voté par le Conseil municipal dans sa séance du 17 décembre 2009. Ce document est susceptible d'évoluer et les nouvelles dispositions devront préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements à réaliser.

Loi n° 2005-102 : article 45

La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

En cas d'impossibilité technique avérée de mise en accessibilité de réseaux existants, des moyens de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite doivent être mis à leur disposition. Ils sont organisés et financés par l'autorité organisatrice de transport normalement compétente dans un délai de trois ans. Le coût du transport de substitution pour les usagers handicapés ne doit pas être supérieur au coût du transport public existant. (Ancien cinquième alinéa du I).

Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe.

Décret n° 2006-1657 : article 2 .

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics prévu au I de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 susvisée est établi par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ayant compétence à cet effet, dans les trois ans suivant la date de publication du présent décret. Il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacements, s'ils existent.

INFORMATION SUR L'ETAT DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET DES TRANSPORTS

Ces domaines relèvent de la compétence de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap qui communique à l'instance municipale l'état d'avancement de ses travaux en la matière.

I Voirie et bâtiments communautaires

Poursuivre la mise en accessibilité de tous des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, complétée depuis par l'ordonnance du 26 septembre 2014, Clermont Communauté poursuit sur la base des diagnostics préalablement établis pour chacun des ERP dont elle est propriétaire, les travaux de mise en accessibilité à tous.

De nature diverse, ils ont été menés soit dans le cadre d'une opération de réhabilitation plus globale soit ponctuellement.

Ainsi, profitant des travaux de réfection de la patinoire, les emplacements pour les personnes à mobilité réduite ont été repensés et un ascenseur réglementaire a été installé.

L'accessibilité à tous a également été traitée lors des travaux d'embellissement, de rafraîchissement, et/ou de réaménagement dans bon nombre de bâtiments à vocation culturelle (bibliothèque du patrimoine, médiathèque Jaude, bibliothèque de Romagnat,…).

2014 a été l'année de travaux importants pour la mise en accessibilité du stade Gabriel Montpied, du parking jusqu'aux tribunes (repositionnement des stationnements, matérialisation des cheminements extérieurs, modification de la billetterie, mise aux normes des sanitaires et des circulations intérieures, des escaliers menant aux gradins, aménagement de places adaptées dans les tribunes). Nombre de ces travaux ont été réalisés en régie.

La pose de flashs lumineux à destination des personnes sourdes ou mal entendantes commencée en 2013 s'est achevée.

Les ascenseurs ont également fait l'objet d'un audit confié à un prestataire extérieur et suite aux observations relevées feront l'objet de travaux de mise en conformité d'ici la fin de l'année 2014.

En 2014, le montant en investissement et en fonctionnement (matériaux et fournitures diverses pour le travail en régie mais également achat de petits équipements spécifiques, mobilier adapté) s'élève à près de 250 000 € TTC.

II Transports

Clermont Communauté est également acteur dans l'approbation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) le 30 janvier 2001 et de sa révision en 2010, 0révision consécutive à de nouvelles exigences réglementaires, à l'adaptation à un contexte nouveau (mise en service du tramway, élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, développement de nouvelles pratiques et offres de mobilité) et à l'évolution du Périmètre des Transports Urbains (TPU) de l'agglomération clermontoise passé de 13 communes en 1999 à 23.

Un des enjeux majeurs du PDU est de garantir à tous une agglomération solidaire et accessible en favorisant notamment l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux différents territoires, en répondant aux besoins de proximité et en améliorant la sécurité routière.

Amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap également en matière de stationnement avec la mise aux normes et le développement des emplacements réservés.

Avec le grand projet urbanistique sur le site de la gare SNCF, Clermont Communauté a contribué au financement pour l'aménagement d'un espace public conséquent avec notamment la réalisation de 3 voies et de 7 quais adaptés à l'accueil de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite. De nombreux et divers aménagements traitent de l'accessibilité à tous : parvis et plateau piétonniers favorisant le cheminement des passants et adaptés aux PMR, reconfiguration du hall d'accueil, rénovation des toilettes, information voyageur dynamique et nouvelle signalétique, installation d'ascenseurs à chaque extrémité des accès au passage souterrain, adjonction de bandes podotactiles sur l'ensemble des quais.

Les transports publics et plus globalement la mobilité durable représentent aussi une mission importante pour l'agglomération clermontoise. A ce titre, Clermont Communauté intervient soit directement soit en délégation de compétence ou de service public dans les domaines de transports en commun, de la voirie d'intérêt communautaire, du jalonnement routier et des parcs relais. Si Clermont Communauté a délégué sa compétence « Transport » au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise, elle contribue néanmoins à son budget (à hauteur de 11,30 M€ en 2013) permettant ainsi d'améliorer les transports en commun tout en prenant en compte la réglementation en matière d'accessibilité.

Ainsi le déploiement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la ligne C, troisième ligne structurante du réseau de transports de l'agglomération reliant Cournon d'Auvergne et Clermont-Ferrand, a apporté une accessibilité hors pair : portes coulissantes, intérieur spacieux, sièges ergonomiques, points de préhension, espaces dédiés permettant l'accueil des personnes en situation de handicap et en fauteuil roulant (4 pour les personnes à mobilité réduite et 2 pour les fauteuils roulants), informations voyageur sur grand écran.

Les lignes stratégiques A, B, C, 3 et 4 sont accessibles. La ligne 21 est en cours de mise en accessibilité.

En 2014, 24 quais ont été mis aux normes sur le Périmètre des Transports Urbains dont 16 situés sur la commune de Clermont-Ferrand.

- ligne 7 : arrêt « Henri Barbusse » : 1 quai
- ligne 9 : arrêt « Soulet » : 2 quais
- ligne 9 : arrêt « Brézet » : 1 quai
- ligne 9 : arrêt « Diomède » : 1 quai
- lignes 20 et 21 : arrêt « Edgard Quinet » : 2 quais
- lignes 3 et 21 : arrêt « Mercœur » : 2 quais
- ligne 24 : arrêt « Champratel » : 1 quai
- ligne 20 : arrêt « Brugeron » : 2 quais
- ligne 25 : arrêt « zone des gravanches » : terminus 1 quai
- lignes 35 et 36 : arrêt « INRA Crouël » : 1 quai
- transports scolaires : arrêt « Institut des Métiers » : 2 quais

Ligne A tramway : Champratel, Jaude, Cézeaux, La Part Dieu
Ligne B : Royat, Chamalières, Jaude, Gare SNCF, Place du 1er Mai
Ligne C Tamaris, Jaude, Lycée Lafayette, Cournon - Lycée Descarte
Ligne 3 :Stade Gabriel Montpied, 1°(Mai, Gare SNCF, Ballainvillers, Romagnat-Gergovia
Ligne 4 : Trémonteix, Gare SNCF, Beaumont, Ceyrat-Robinson, Ceyrat Pradeaux